VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2022-286

POLICE MUNICIPALE

Réf. : GG/JMB

Objet : Entreprise INNOVTEC – Prolongation - Travaux raccordement électrique et pose de réseaux, Chemin du Moulin d'Eyragues – du 19 Septembre 2022 au 31 Mars 2023.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Maire N°2021-243 du 06 Décembre 2021 accordant délégation de fonction à M. CHAUVET Eric, 2ème Adjoint au Maire pour la Sécurité – Prévention
Vu les articles L.411-1 à L.411-7, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route,
Vu l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière,
Vu la demande formulée par l'entreprise INNOVTEC en date du 08 septembre 2022,
Considérant les travaux de raccordement de la SCI Bagnadou au réseau électrique et pose de réseaux d'autres concessionnaires, Chemin du Moulin d'Eyragues, du lundi 19 Septembre 2022 au 31 Mars 2023,
Considérant que pour faciliter l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :
La circulation sera interdite à tous les véhicules (sauf riverains), **Chemin du Moulin d'Eyragues** dans la partie comprise entre la Rue de l'Olivier et le Chemin Roumieux :

- **Du lundi 19 Septembre 2022 à 8H00 au vendredi 31 Mars 2023 à 18H00.**

ARTICLE 2 :
L'entreprise INNOVTEC sera chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et adéquate.

ARTICLE 3 :
L'entreprise INNOVTEC devra veiller au maintien de la signalisation. Coordonnées : Monsieur Michel NAVARRO – Tél : 06-27-26-60-22.

.../...

Hôtel de Ville
Rue Jentelin - BP 80010 – 13831 Châteaurenard-de-Provence Cedex - 04 90 24 35 35
mairie@chateaurenard.com

ARTICLE 4 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- L'entreprise INNOVTEC.

Châteaurenard, le 14 Septembre 2022
Eric CHAUVET
Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

MAIRIE de CHATEAURENARD (B-du-Rh.)

-
- *Date de mise en ligne sur le site internet :* 19 SEP. 2022

(Minimum publication = 2 mois)

Ou date de notification : .....

- *Date de transmission du contrôle de légalité :* .....
  (le cas échéant)